

**OBJET : Résumé des préoccupations et enjeux des membres de l’Association des responsables de l’Aide financière aux étudIANTS dans les établissements d’enseignement**

Le 13 juin dernier a eu lieu une rencontre téléphonique entre les responsables de l’Aide financière aux études (AFE) et les membres du comité exécutif de l’AQRAFE. À l’issue de cet échange visant le renforcement des communications entre la direction de l’AFE et l’association représentant les responsables des bureaux d’aide financière dans les établissements d’enseignement, la direction de l’AFE a proposé à l’AQRAFE de préparer un résumé sur les préoccupations et enjeux identifiés par les membres de l’association. Dans une optique de collaboration et dans le but de continuer d’améliorer l’accès aux études, les membres se sont consultés afin de résumer en quelques lignes les grandes préoccupations actuelles en matière d’aide financière aux études.

Avant d’aborder les principaux enjeux concernant l’aide financière aux études, nous trouvons important de souligner l’amélioration générale du traitement des dossiers étudiants grâce au virage numérique qu'a pris l’AFE au cours des dernières années. Une gestion simplifiée, plus efficace et plus rapide des documents que doivent fournir les étudiantes et les étudiants leur ont permis d’acquérir une certaine autonomie.

Néanmoins, le personnel des établissements d’enseignement observent une augmentation importante de la population étudiante nécessitant un accompagnement soutenu dans leurs démarches d’aide financière. L’incompréhension des démarches à effectuer ainsi que les différentes règles pour bénéficier des prêts et bourses sont au cœur de ce problème qui oblige les employés des bureaux d’aide financière à offrir une prise en charge plus serrée. Les nouveaux résidents permanents exigent une assistance particulièrement soutenue en raison de la faible maîtrise de la langue, l’incompréhension du système scolaire québécois et le manque de littératie en matière d’aide financière aux études.

Nous sommes convaincus que le partage de nos principales préoccupations, qui sont assorties de pistes de solutions pour les responsables de l’Aide financière aux études, est un point de départ vers des changements positifs qui simplifierait et améliorerait le programme de prêts et bourses tout en dégageant le personnel des bureaux d’aide financière des établissements ainsi que les employés de première ligne de l’AFE, permettant un meilleur encadrement de la clientèle dite plus « exigeante ».

1. **Besoins en éducation financière**

Une autre préoccupation est le manque flagrant de connaissance concernant le Programme de prêts et bourses par ses utilisateurs. Nous sommes constamment surpris de constater que, même après plusieurs années à titre de bénéficiaires, de nombreux étudiants ne comprennent pas bien leurs droits et responsabilités face au programme. Nous croyons que de plus amples informations ou publicités destinées aux étudiants et à leurs parents vis-à-vis le programme seraient bénéfiques, et ce, dès le début de leurs études.

Un bon exemple d’éducation financière intégrée à un programme d’aide financière est celui du système de prêt étudiant des États-Unis, pour lequel le demandeur doit passer à travers un processus interactif d’information avant de recevoir un premier prêt et avant la fin de ses études. L’étudiant est alors formé sur le fonctionnement du programme de prêt, sur les modalités de remboursement (avec exemples) et sur ses droits et responsabilités.

De façon générale, les étudiants mieux informés auront une meilleure compréhension des implications liées à l’octroi d’un prêt étudiant et à la gestion de l’endettement. Ils pourront aussi mieux apprécier les bénéfices des programmes de l’AFE en comparaison des autres produits financiers qui leur sont offerts pour financer leurs études.

1. **Besoin de redorer l’image de l’aide financière gouvernementale**

L’endettement des étudiants est une préoccupation grandissante au sein de notre société et cette notion a beaucoup été discutée sur la scène politique au cours des dernières années. Ces nombreux débats sur le financement des études ont eu comme conséquence d’entacher l’image du Programme de prêts et bourses auprès des étudiants et de la population en général. En effet, nous recevons régulièrement dans nos bureaux des étudiants qui refusent catégoriquement de déposer une demande d’aide financière par crainte de s’endetter « au profit du gouvernement » et se retrouvent dans des conditions d’études peu favorables à la réussite. D’autres préfèrent les marges de crédits en pensant qu’elles représentent une meilleure solution de financement grâce au puissant marketing des banques.

De plus, l’opinion populaire joue un rôle crucial dans le processus de décision des futurs étudiants et leurs parents. La notion d’accessibilité aux études des programmes d’AFE et les avantages du prêt étudiant comparativement aux autres produits financiers devraient être davantage valorisés. D’ailleurs, nos équipes de travail doivent régulièrement composer avec des futurs étudiants complètement désinformés et des étudiants en situation financière critique à la suite de choix financiers douteux.

Il est impératif de repositionner le Programme de prêts et bourses auprès de la population en générale, de briser les mythes et de remettre de l’avant les avantages des programmes d’aide financière.

1. **Complexité du calcul de l’aide et planification budgétaire**

Remplie par la majorité des étudiants pendant l’été, la demande d’aide financière requiert une déclaration de revenus estimés au 31 décembre de l’année en cours. Cette estimation est pour plusieurs une notion abstraite puisqu’ils occupent généralement des emplois à temps partiel irréguliers ou occasionnels. Bien souvent, les étudiants n’arrivent pas à bien évaluer leurs revenus d’emploi et voient leur aide financière diminuer lors des nouveaux calculs effectués suite aux confirmations des ressources financières. Le personnel de nos équipes de travail rencontre énormément d’étudiants en situation financière précaire en fin de session en raison de la réduction de l’aide financière appliquée en totalité sur le ou les derniers mois de l’année.

Les nombreuses variations de l’aide à verser génèrent aussi beaucoup d’anxiété chez les étudiants qui composent avec un budget limité. Les nombreux changements dans le calcul suite aux confirmations de renseignements scolaires en périodes d’inscriptions empêchent eux aussi une planification budgétaire hebdomadaire et mensuelle adéquate.

Même si les objectifs des changements dans le calcul actuel partent de bonnes intentions (une aide adaptée à la réalité présente de l’étudiant), un système de calcul simplifié, prévisible et stable serait un meilleur outil de planification financière pour les étudiants. Il serait aussi nettement moins anxiogène et réduirait, pour certains étudiants plus précaires, le risque d’interruption ou d’abandon des études.

1. **Programme mal adapté aux adultes en retour aux études**

Depuis plusieurs années, nos membres recommandent à l'AFE d'augmenter le revenu protégé afin qu'il représente le salaire minimum pour un emploi à temps plein, comme cela était le cas lors de la mise en place du nouveau régime d’aide financière en 2004. Plus précisément : 11,40$/heure multiplié par 35 heures/semaine multiplié par le nombre de semaines où l’étudiant n’est pas aux études. Au fil des années, un revenu d’emploi au salaire minimum est devenu de plus en plus pénalisant pour l’étudiant qui reçoit des prêts et bourses.

Mais au-delà de l'indexation du revenu protégé, les étudiants à faibles revenus (près du seuil de la pauvreté) sont désavantagés lorsqu'ils souhaitent effectuer un retour aux études après avoir passé quelques années sur le marché du travail. En effet, une personne ayant par exemple un revenu annuel de 25 000$, puisqu’elle occupait un emploi à temps plein avant son retour aux études, se voit calculer une contribution démesurée par rapport à la réelle capacité à contribuer financièrement à ses études. Avec un tel salaire annuel brut en étant sur le marché du travail, il est inconcevable que cette personne puisse contribuer à la hauteur de 6 500$ pour financer sa première année d’études. De plus, lorsque cette même personne (avec le même salaire) est le conjoint d’un étudiant, sa contribution à titre de conjoint est de 0$ en raison du seuil minimal de 38 000$ avant que la contribution soit prise en considération. Il y a donc un déséquilibre évident qui est un frein significatif à l’accessibilité aux études.

Nous proposons donc qu'un montant forfaitaire supplémentaire leur soit accordé avant que leur contribution soit prise en considération (un seuil minimal avant qu’une contribution soit calculée). Cette mesure aurait pour effet d'encourager les bas salariés à accéder aux études supérieures.

1. **Rigidité des programmes d’aide financière par rapport aux programmes et aux parcours d’études**

Actuellement, chaque ordre d’enseignement, chaque cycle d’études et le programme suivi ont des périodes d’admissibilité et une limite d’endettement définies à l’intérieur desquelles l’étudiant doit compléter son projet d’études. Les périodes d’admissibilité sont comptabilisées à vie, et ce, même si l’étudiant rembourse la totalité de sa dette d’études. Lorsqu’il n’a pas terminé dans les délais prescrits, il doit utiliser un droit de recours, la demande dérogatoire, afin de prolonger son admissibilité au Programme de prêts et bourses ou au Programme de prêts pour des études à temps partiel. Ces considérations peuvent être un frein à une réorientation de carrière, à la poursuite des études et à l’accès aux études.

La réalité du parcours d’études ne s’inscrit plus dans un parcours classique (primaire-secondaire-collégial- universitaire 1er, 2e et 3e cycles), mais bien, dans un éventail de connaissances et d’apprentissage. Le marché du travail demande que l’étudiant acquière des connaissances, des expériences sur le terrain et des habiletés variées. Pour ce faire, l’étudiant se doit de fréquenter différents ordres d’enseignement (secondaire professionnel, collégial et universitaire).

Par ailleurs, le fait d’octroyer de l’aide financière à des étudiants qui cumulent les échecs et les abandons de cours n’encourage pas la réussite des études et occasionne un endettement inutile. ~~ne réussissent pas leurs études et qui changent ou «magasinent» des programmes d’études envoie le message que la réussite scolaire n’est pas prioritaire et que le Programme de prêts et bourses est un programme social et non pas un programme dont l’objectif est :~~

~~Chaque année, le Programme de prêts et bourses du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur du Québec, qui constitue le principal programme de l’Aide financière aux études, permet à environ 175 000 étudiantes et étudiants québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires[[1]](#footnote-1)~~

Nous proposons donc une révision des périodes d’admissibilité, des limites d’endettement ainsi qu’une composante liée à la réussite scolaire, au-delà du programme de remise de dettes.

Incluant la condition d’admissibilité, la réussite scolaire :

Secondaire professionnel : périodes d’admissibilité : 35 mois

limite d’endettement : 22,000$

Collégial (préuniversitaire et technique) : périodes maximales : 42 mois

limite d’endettement : 27,000$

Universitaire (au Québec) : tous cycles confondus : 88 mois

limite d’endettement : 55,000$

1. **Transformation du prêt en bourse pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure (DFM)**

La Loi sur l’AFE prévoit que la totalité de l’aide calculée soit versée sous forme de bourse lorsque l’étudiant est atteint d’une déficience fonctionnelle majeure (DFM). L’AQRAFE est d’avis que, en plus d’être coûteuse, cette mesure est inéquitable puisqu’elle ne sert pas à favoriser la poursuite et la réussite des études malgré le handicap (comparativement à d’autres mesures comme celle de pouvoir être « réputé temps plein » permettant une réduction de la charge de cours).

Cette façon de faire peut même être considérée aujourd’hui comme étant discriminatoire à l’endroit des personnes atteintes d’une DFM. En effet, elle laisse supposer que l’on tient pour acquis qu’en raison de son handicap, l’étudiant a peu de chance de dénicher un emploi au terme de ses études et de prendre en charge le remboursement sa dette d’études. Finalement, l’avantage de recevoir l’aide financière exclusivement sous forme de bourse jumelé à l’ambiguïté du formulaire #1015 (qui laisse place à interprétation) incite plusieurs étudiants n’ayant pas une DFM ciblée par l’AFE à vouloir faire reconnaître leur trouble auprès de leur médecin afin de bénéficier de cette mesure. Nous sommes en mesure de constater que plusieurs d’entre eux y parviennent et cela occasionne une hausse considérable du coût du programme.

L’exemple du programme d’aide financière fédéral et des autres provinces est très intéressant puisque les étudiants ayant une DFM reçoivent comme les autres étudiants des prêts pendant leurs études. La différence est établie seulement au moment de rembourser la dette d’études; l’étudiant ayant une DFM l’empêchant d’étudier ou de travailler de façon permanente fait sa demande de reconnaissance et se voit annuler sa dette d’études par le gouvernement.

L’information disponible à ce sujet se trouve sur le site du Gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/aide-financiere-etudiants/pret-etudiants/prets-etudiants/prets-etudiants-prestations-invalidite-permanente.html>

1. **Absence de validation de la progression et de la réussite des études dans l’attribution de l’aide financière**

Comme mentionné dans le document déposé par l’AQRAFE à la Commission de révision permanente des programmes (CRPP) à l’automne 2014, nous croyons que la progression de l’étudiant dans son programme d’études devrait être prise en considération lors de l’attribution de l’aide financière. Bien qu’il existe des limites à l’aide financière au niveau des mois d’admissibilité et de l’endettement, un étudiant peut tout de même multiplier les abandons de cours et les échecs d’une session à l’autre sans conséquence au niveau de son aide financière. D’ailleurs, nos membres constatent régulièrement des situations où des sommes importantes sont versées à des étudiants qui progressent très peu (voire pas du tout) dans leur programme d’études. De plus, ces étudiants s’endettent inutilement et s’ils ne parviennent pas à obtenir leur diplôme, le remboursement de leurs dettes d’études peut s’avérer difficile.

Nous aimerions citer en exemple d’autres provinces canadiennes (exemple : Ontario et Nouveau-Brunswick) qui rendent la bonne progression des études nécessaire au maintien de l’admissibilité à l’aide financière (l’étudiant doit réussir un minimum de 60 % d’une charge de cours complète). Cette pratique permet de s’assurer que les sommes allouées sont versées à des étudiants ayant la capacité de réussir leurs études. Pour mettre en place une telle mesure au Québec, l’AQRAFE proposait d’inclure les informations liées à la réussite des études dans les fichiers de confirmation des renseignements scolaires déjà utilisés par l’AFE et les établissements d’enseignement.

**CONCLUSION**

Nous espérons avoir résumé efficacement les grandes préoccupations et enjeux de nos membres et que nos suggestions apporteront des pistes de solutions ou des discussions sur les différents thèmes abordés.

L’Association demeure à votre disposition pour discuter plus en détail des enjeux expliqués très sommairement dans ce document. Nous souhaitons réitérer notre volonté d’unir nos champs d’expertise respectifs afin d’améliorer les programmes d’aide financière aux étudiants et l’accessibilité aux études par le fait même.

**Document préparé par :**

L’Association québécoise des responsables de l’aide financière aux étudiants

**Déposé le :**

mi-fin/09/2017

1. *Source AFE : Une aide à votre portée 2017-2018* [↑](#footnote-ref-1)